

## **Commission de la Fonction Publique**

Cette Commission dont les membres sont nommés pour 3 ans aurait dû être renouvelée en mars 2009, puisque l'Arrêté Ministériel n° 2006-128 du 27 février 2006 portant nomination des membres de la Commission de la Fonction Publique donnait comme date d'effet le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Son rôle est ainsi rapporté dans le guide de la Fonction Publique (non réactualisé depuis des années, pour preuve, les retraites sont calculées en francs !...).

*«La Commission est saisie par le Ministre d'Etat de toutes les questions à caractère général intéressant la Fonction Publique ou les fonctionnaires, ainsi que de l'organisation des services publics ; elle est saisie aux mêmes fins par le Ministre d'Etat à la requête de la majorité des membres de la Commission représentant les syndicats »*

Il est manifeste que les questions à caractère général intéressant la Fonction Publique **ne peuvent pas être valablement débattues sans notre Syndicat.**

Notre Syndicat rassemble des adhérents fonctionnaires et non fonctionnaires qui ont démocratiquement désigné leurs représentants au sein de cette Commission.

Or, de manière totalement arbitraire, le Gouvernement a **écarté** les membres que notre Conseil avait désignés : la Secrétaire Générale Evelyne TREFOLONI (33 ans d'Administration !) et le Trésorier Christian TOLOMEI, **au prétexte que ces derniers ne sont pas fonctionnaires.**

**Faut-il comprendre que la moitié des agents de la Fonction Publique n'ont pas le droit d'exister et de donner leur avis sur les questions à caractère général ?**

**Nous refusons en conséquence cette décision.**

## **Retraites du régime CAR**

Ce régime de retraite concerne environ 50% des salariés de l'Etat et de la Commune et des centaines de retraités du public. La Direction des Caisses Sociales et le Patronat veulent imposer une contre-réforme des retraites, touchant les pensions et les cotisations et ce, sur la base de prévisions « catastrophistes ».

### ***La vérité sur l'état financier de la Caisse Autonome des Retraites***

En 2009, sur les 20 millions d'euros récupérés sur les produits du Fonds de Réserve (financier et immobilier), 8 millions ont compensé l'écart enregistré entre les rentrées (cotisations) et les sorties (pensions de retraite).

Ce sont donc encore 12 millions d'euros qui ont été versés dans le Fonds de réserve, grossissant un peu plus celui-ci qui s'élève déjà à 1 milliard d'euros. Rappelons que celui-ci est constitué pour pallier éventuellement aux exercices négatifs.

L'augmentation proposée pour la valeur du point en octobre 2010 est de 1,57%. Compte tenu du fait que la revalorisation du point avait été de 0% en octobre 2009, **les pensions de retraites ont donc augmenté de 1,57% sur une période de 2 ans !**

***N'oubliez pas que quel que soit votre statut, la retraite est l'affaire de tous, pour vous, mais aussi pour vos enfants, vos proches !***

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées à nos côtés en signant la pétition pour l'augmentation du point retraite, qui sera remise à la CAR le 24 septembre. Grâce à tous, le nombre de signataires a atteint 7.000 personnes !!! Gageons que les autorités ne sauront rester insensibles à un tel cri de révolte.

## **MAIRIE**

Dans notre bulletin n° 13 nous avons attiré votre attention sur le non renouvellement du détachement d'un professeur de piano à l'Académie de Musique par le Conseil Communal.

Notre syndicat et le Syndicat des Musiciens et Professions Artistiques avaient demandé sa réintégration et une suppléance lui avait alors été proposée jusqu'au terme de l'année scolaire 2010.

Au printemps dernier, un avis de vacance d'emploi a été publié au journal officiel, auquel il a postulé. Sa candidature a été retenue et il bénéficie désormais d'un contrat de **trois ans**.

Le SAEC se félicite de cette décision tout en regrettant vivement que ce professeur ait du renoncer à son statut de « cadre détaché » et demander à son Administration d'origine sa mise en disponibilité pour convenances personnelles.

### **Prochaines permanences- Contacts**

lundi 11 octobre de 12h à 17h  
lundi 25 octobre de 12h à 17h  
lundi 15 novembre de 12h à 17h

dans un local (salle de réunion) situé au 3<sup>ème</sup> étage des Terrasses de Fontvieille, 23 av Prince Albert II, partie Bureaux Administratifs (Accès par l'ascenseur à côté de la pharmacie).

Un Conseiller Syndical se tient à votre disposition 7 jours sur 7 pour tout renseignement ou demande de rendez-vous au

**06 03 94 65 81**



## ***SYNDICAT DES AGENTS DE L'ETAT ET DE LA COMMUNE***

**Bulletin d'information n° 17  
Septembre - Octobre 2010**

Le Syndicat des Agents de l'Etat et de la Commune qui a maintenant 3 ans d'existence est le représentant des fonctionnaires, agents et suppléants de l'Etat et de la Commune.

Son rôle est de vous aider, vous défendre, vous renseigner dans vos démarches et vos recherches. Il peut également être présent à vos côtés lors d'une entrevue avec votre hiérarchie ou la Fonction Publique.

Nous sommes aussi très attentifs aux conditions de travail et vous demandons de nous faire part des difficultés que vous rencontrez dans l'exécution de vos tâches.